



Soixante-treizième session
Point 148 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 15 avril 2019

[sur la base du rapport de la Cinquième Commission (A/73/670/Add.1)]

73/288. Construction de nouveaux bâtiments pour la division d'Arusha du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 66/240 A du 24 décembre 2011, 66/240 B du 21 juin 2012, 67/244 A du 24 décembre 2012, 67/244 B du 12 avril 2013, 68/257 du 27 décembre 2013, 68/267 du 9 avril 2014, 69/256 du 29 décembre 2014, 69/276 du 2 avril 2015, 70/243 du 23 décembre 2015, 70/258 du 1^{er} avril 2016, 71/282 du 6 avril 2017 et 72/270 du 4 avril 2018,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général¹ ;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport² ;
3. *Note avec satisfaction* que le Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie continue de prêter son concours au projet de construction ;
4. *Souligne* qu'il importe que tous les travaux restants soient achevés en temps voulu et dans les limites du budget et, à cette fin, prie le Secrétaire général de faire en sorte que le projet de construction, y compris les mesures visant à remédier aux défauts du système de chauffage, de ventilation et de climatisation, soit achevé conformément au calendrier révisé et dans les limites du budget total approuvé, à savoir 8 787 733 dollars des États-Unis ;
5. *Rappelle* le paragraphe 28 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général de continuer de s'efforcer de recouvrer les coûts directs et indirects

¹ A/73/718.

² A/73/763.



résultant d'erreurs et de retards dans l'exécution des travaux, dans la mesure où cela s'avère faisable sur le plan économique, et de lui rendre compte à ce sujet dans son rapport final ;

6. *Prend note* des progrès accomplis dans la construction des nouveaux locaux et prie le Secrétaire général de lui présenter un rapport final à sa soixante-quatorzième session ;

7. *Prie* le Secrétaire général de faire figurer dans son rapport final, entre autres, une analyse et des renseignements détaillés portant sur les enseignements tirés et les pratiques exemplaires afin qu'ils puissent être mis à profit, selon qu'il conviendra, dans d'autres projets de construction ;

8. *Se félicite* des efforts faits par le Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux pour coopérer avec d'autres entités des Nations Unies sur les questions relatives aux travaux de construction.

*75^e séance plénière
15 avril 2019*
